



DÉLÉGATION DU FCC AUX CONSULTATIONS POLITIQUES
EN VUE D'UN GOUVERNEMENT D'UNION NATIONALE

COMMUNIQUE DE PRESSE

La délégation du Front Commun pour le Congo (FCC), ayant participé activement aux consultations politiques relatives à la formation d'un gouvernement d'union nationale, informe l'opinion publique nationale et internationale qu'elle suit avec la plus grande vigilance la procédure en cours concernant la demande officielle de levée d'immunité parlementaire du Sénateur à vie et autorité morale du FCC, Son Excellence **Joseph KABILA KABANGE**. Cette demande, introduite par les autorités judiciaires compétentes devant la Chambre haute du Parlement conformément aux dispositions des articles 107 et suivants de la Constitution de la République Démocratique du Congo, ainsi qu'aux articles du Règlement intérieur du Sénat devra être examinée dans le strict respect des principes de la présomption d'innocence, de l'indépendance du pouvoir judiciaire et des droits fondamentaux de la défense.

Nous tenons à rassurer nos militants, sympathisants et partenaires nationaux et internationaux que nous demeurons pleinement engagés dans le suivi rigoureux de cette procédure judiciaire, jusqu'à son terme législatif, et nous nous engageons à communiquer, en toute transparence, les informations officielles dès qu'elles seront disponibles. Notre attachement à l'État de droit reste inébranlable.

S'agissant des enjeux majeurs de la vie nationale, la délégation du FCC, sous la coordination de Madame **CESARINE KHONDE**, se félicite des récentes déclarations du Président de la République, Son Excellence **Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, en date du 05 mai 2025. Ces déclarations ont fermement rassuré la population congolaise quant au caractère stratégique et souverain de l'accord minier en cours de négociation entre la République Démocratique du Congo et les États-Unis d'Amérique.

Il est essentiel de souligner que cet accord, fruit d'une vision partagée de développement durable et inclusif, est élaboré en conformité avec les standards internationaux de transparence (tels que ceux de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives - ITIE) et les dispositions constitutionnelles encadrant la gestion des ressources naturelles (articles 9 et 56 de la Constitution). Ce partenariat vise à optimiser l'exploitation responsable de nos minerais stratégiques, tout en garantissant des retombées économiques substantielles pour le bien-être de notre population.

La délégation du FCC salue cette démarche volontariste, qui protège intégralement notre souveraineté nationale tout en renforçant la position de la RDC sur la scène internationale. Les mécanismes de gouvernance prévus incluent des contrôles parlementaires et citoyens rigoureux, afin d'assurer une gestion transparente et équitable des revenus issus de cet accord historique.

Dans les prochains jours, une conférence de presse sera organisée pour présenter nos analyses et propositions détaillées sur cet accord, permettant ainsi aux autorités compétentes et à l'opinion publique d'intégrer nos recommandations en vue d'un partenariat équilibré et profitable à la Nation tout entière.

Ensemble, affirmons notre volonté commune pour un Congo fort, souverain et prospère.

Fait à Kinshasa, le 09 mai 2025

Honorable **CESARINE KHONDE**
Présidente Nationale IAD
Chef de délégation du FCC



Page 2 sur 2